

SUPPLÉMENT AU N°100

PRINTEMPS 2021

# La Scène *artistes*

CARRIÈRE ET DÉFENSE DES DROITS DES ARTISTES



## **MATHURIN BOLZE**

*« Cette période est un défi pour le corps de l'artiste »*

**FINANCEMENTS**  
3 MÉCÈNES  
POUR LA MUSIQUE

**VIE PRO**  
DES AUTEURS  
SOUS TENSION

**FORMATION**  
LA PRÉSENCE  
AU PLATEAU



**3 /** C'est bon à savoir

**4-5-6 /** Le grand oral **Mathurin Bolze**

**7 /** Mon projet rêvé **Tiphaine Raffier**

**8-9 /** Dites-nous tout ! **François Nowak**

**10-11-12 /** Pour faire le point **Des auteurs sous tension**

**13 /** Pratico-Pratique **L'enseignement artistique, mode d'emploi**

**14 /** Financez vos projets **Des mécènes pour la musique**

**15 /** Se former **La présence corporelle au plateau**

**16-17 /** Par ici les chiffres

**18 /** Défendez vos droits !

**19 /** En toute confiance **Babette Masson**

SUPPLÉMENT GRATUIT À LA SCÈNE - RÉSERVÉ AUX ABONNÉS

11, rue des Olivettes – CS 41805 – 44018 Nantes Cedex 1 – France – **Relations abonnés : 02 85 52 45 10.**  
Tél : 02 40 20 60 20 – Fax : 02 40 20 60 30. [redaction@lascene.com](mailto:redaction@lascene.com) – La Scène sur Internet [www.lascene.com](http://www.lascene.com)

**Directeur de la publication :** Nicolas Marc **Rédacteur en chef :** Cyrille Planson

**Direction artistique :** Éric Deguin **Mise en page :** Émilie Le Gouëff **Secrétariat de rédaction :** Danielle Beaudry

**Photographe :** Julien Pebrel **Révision :** Alain Besse

**Impression :** Corlet (14110 Condé-sur-Noireau). **Routage :** GIS.

Dépôt légal : Printemps 2021. ISSN : 1252-9788. Commission paritaire : 0523K84080.  
La Scène Artistes est une publication M Médias - RCS Nantes 404 398 067

**Abonnez-vous à La Scène sur [www.lascene.com](http://www.lascene.com)**

## LE BREXIT CHANGE LA DONNE POUR LES ARTISTES

Le 24 décembre 2020, un accord de commerce et de coopération a été conclu entre le Royaume-Uni et l'Union européenne. Il complète l'accord de retrait du 24 juillet 2020. Un profond bouleversement pour le milieu artistique puisque ces textes ne prévoient pas de liberté de circuler pour les artistes et leurs équipes. Les tournées à l'étranger vont être plus compliquées à organiser, nécessitant un permis de travail et des procédures administratives lourdes pour le transport des instruments. Désormais, les nouvelles règles imposent en effet à tous les musiciens d'obtenir des visas individuels avant de se déplacer dans tout pays de l'UE, entraînant aussi des coûts supplémentaires ainsi qu'une vraie complication administrative (surtout pour les orchestres et les équipes importantes). À cela s'ajoutent les formulaires pour les douanes liés au transport des instruments. Les concerts isolés risquent de disparaître au profit de tournées ou de résidences plus longues.

Malgré une pétition signée par plus de 250 000 personnes à la mi-janvier, le gouvernement de Boris Johnson a semblé plus prompt à négocier un accord sur la pêche (qui emploie 24 000 personnes et génère 1,4 milliard de livres sterling selon la BBC) qu'à s'intéresser au sort de la Culture (qui pèse 5,8 milliards de livres sterling et plus de 190 000 emplois, d'après la Musicians' Union). Si l'absence d'accord nouveau n'aura qu'un impact mineur sur les groupes et artistes les plus



“mainstream”, les plus petites formations ne pourront pas s'offrir le luxe de partir en tournée en dehors de leurs frontières. De nouvelles discussions pourraient toutefois intervenir pour simplifier les conditions de déplacement. Notamment à la demande de la Musicians' Union, qui plaide en faveur d'un « passeport pour musiciens » d'une durée de deux ans, couvrant toutes les questions juridiques dans tous les pays membres. « Les musiciens

connaissent déjà des difficultés avec les systèmes de visas, rapporte l'association. Emmener un groupe aux États-Unis peut coûter des milliers de livres, et les tarifs peuvent monter de 15 % avec un processus accéléré. Quelque chose de similaire pourrait se produire avec l'Union européenne, avec des effets dévastateurs. »

Le 19 février, le gouvernement britannique a rejeté une proposition européenne visant à simplifier les formalités pour les artistes. Celle-ci était destinée à exempter de visa les artistes britanniques séjournant moins de 90 jours dans l'Union européenne. Selon le journal *The Independent*, le gouvernement de Boris Johnson a refusé cette opportunité, car il ne souhaitait en aucun cas accorder de réciprocité aux artistes en provenance de l'Union européenne et qui viendraient travailler au Royaume-Uni (un artiste français, ou un membre de son équipe, qui souhaite se produire au Royaume-Uni doit obtenir un visa si la durée de son contrat excède trois mois et doit, dans tous les cas, fournir des documents provenant des structures qui l'emploient).

« Nous entendons des témoignages de gens qui disent des choses du genre : "j'ai l'impression que je dois faire un choix entre être Britannique ou musicien" », a déclaré Paule Constable, membre du collectif de travailleurs indépendants Freelancers Make Theatre Work. **NICOLAS MARC**

## INTERMITTENTS : UNE MISSION POUR L'APRÈS-31 AOÛT

**Face à une crise qui s'éternise, éviter la colère sociale et maintenir l'espoir. Roselyne Bachelot a annoncé le 2 février qu'était créée une mission « sur les suites de l'année blanche en faveur des intermittents du spectacle et de l'audiovisuel ». Elle a été confiée à André Gauron. D'ici au 30 mars, ce conseiller, maître honoraire à la Cour des comptes, devra poser un diagnostic sur leur situation au-delà de l'année blanche. « Ce qui me mobilise, c'est d'éviter les trous dans la raquette comme on a pu le voir avec les guides-conférenciers », a souligné la ministre de la Culture au Monde. Face à l'arrêt des activités culturelles du fait de la crise sanitaire a été mise en œuvre la fameuse « année blanche » pour les intermittents. Cela s'est traduit par un dispositif qui prolonge la durée d'indemnisation de l'ensemble des intermittents jusqu'au 31 août 2021 avec report de la date d'anniversaire ou de la fin de droit à cette date.**

PRINTEMPS

2021



*« La charge mentale est forte.  
Il faut rassurer les équipes »*

PROPOS RECUEILLIS PAR **CYRILLE PLANSON** / PHOTOGRAPHIES **JÉRÉMIE JUNG**

# Mathurin Bolze

## L'art du collectif

LE CIRCASSIEN ET DANSEUR TÉMOIGNE DES STRATÉGIES PERSONNELLES ET COLLECTIVES MISES EN PLACE DURANT LA CRISE SANITAIRE.

### **Comment traversez-vous la situation actuelle, en tant qu'artiste ?**

Disons que je ne me sens pas des ailes pour créer, dans le stress ambiant. Je ne parviens pas à puiser quelque chose dans tout cela. Certains en sont stimulés, moi, cela me freine. J'ai créé mon dernier spectacle en novembre 2019. Je n'ai pas eu le temps d'épuiser cette création ni de m'y épuiser. Je suis resté sur un entre-deux. Il me faut, soit faire le deuil de cette création, soit aller au bout des difficultés qu'elle pose. C'est assez difficile à vivre.

### **Et en tant que directeur de compagnie ?**

Nous sommes sept à travailler au sein de la compagnie. La charge mentale est forte. Il faut rassurer les équipes, leur montrer que l'on se bat bec et ongles auprès des lieux pour que les contrats de cessions soient honorés, pour leur éviter le chômage partiel qui tend à une paupérisation accrue des artistes et des techniciens. Et puis, j'ai veillé à ce qu'au-delà de rémunérations, nous proposions des temps de travail aux artistes et aux techniciens qui devaient tourner avec nous. Il n'y a rien de pire que d'être payé et de ne pas avoir d'activité artistique. alors, sur ces temps rémunérés, nous avons monté des labos pour nous retrouver, pour travailler ensemble.

### **Comment le corps réagit-il à cet arrêt brutal après des années de tournée ?**

Chacun cherche des palliatifs, selon ses goûts et ses possibilités. Au début, seul, et puis, lorsque c'est possible et que l'on n'a pas de lieu pour soi

pour travailler, avec quelques-uns. En revenant sur scène, je me suis rendu compte qu'une part de confiance se perd lorsque l'on ne joue pas. C'est quelque chose qui nous échappe, que l'on ne connaît pas. On se demande si le corps va tenir. Pendant ce temps d'arrêt la confiance et l'envie s'émeussent. Cette période est un défi pour le corps de l'artiste.

### **Vous avez débuté très jeune, au sein d'Archaos. Que vous ont apporté ces débuts précoces ? Sont-ils à la source d'une longévité au plateau ?**

J'ai pratiqué la gymnastique de manière intensive depuis ma prime enfance. Cela donne des bases de travail, des usures aussi. Je suis chanceux, le physique tient pour me permettre de continuer à faire des spectacles avec ce qu'il faut d'intensité. J'aime l'idée qu'un artiste travaille sur un temps long, que sa maturité se lise dans sa recherche. Créer, pour un circassien et danseur comme moi, s'est de donner un défi, à l'échelle intime. C'est un rendez-vous personnel.

### **Vous travaillez très souvent en collectif. Votre compagnie en est un. Quelle importance cela revêt-il pour vous ?**

Je n'avais pas d'expérience du collectif avant le CNAC (Centre national des arts du cirque). Mais le cirque est un art du collectif, celui de la prise de risque et du sauvetage. L'idée que je porte est celle de celui qui entend assembler des artistes de disciplines différentes, qui parlent des langages différents et trouvent ensemble le chemin

PRINTEMPS

2021

de l'épanouissement de leurs langages. François Verret, avec qui j'ai travaillé très jeune, m'influence durablement sur cette manière d'envisager le travail en commun, sans hiérarchie des voix au sein de cette polyphonie que l'on crée.

**Vous avez été artiste associé au Théâtre des Célestins, vous l'êtes au Manège, scène nationale de Reims. Que cela représente-t-il pour un artiste ?**

Être associé, c'est se retrouver embarqué dans un projet dynamique. Cela peut être le lieu de l'épanouissement. Cela permet d'exposer ses projets dans la durée, mais aussi d'accompagner celles et ceux qui travaillent habituellement avec nous dans la rencontre de ces réseaux de diffusion.

**Avez-vous le désir d'une direction de lieu ?**

Je me suis posé la question en 2011, lorsque j'ai postulé pour le CCN de Rillieux-la-Pape. J'ai été short-listé avec l'idée d'un lieu pour porter

**Vous intervenez souvent auprès de jeunes artistes, au CNAC ou à l'Ensatt (École nationale supérieure des arts et techniques du théâtre). Vous retrouvez-vous dans leurs ambitions et leurs pratiques ?**

J'ai l'impression que nous sommes pareils, mais non. Nous n'avons pas les mêmes appétits. Il y a 25 ans, nous nous battions pour le décloisonnement de nos disciplines. C'est aujourd'hui pour eux un acquis. Les questions sociétales ne sont plus les mêmes. Nous nous retrouvons sur des questions de liberté, d'enfermement, les questions de genre et d'identité sont devenues plus prégnantes. J'essaie d'être en proximité de ce qui s'invente aujourd'hui. J'aime les questions qu'ils peuvent se poser et les manières qu'ils ont de chercher. Cela peut être magnifique ou se révéler être une impasse.

**Comment abordez-vous la question du répertoire et de sa pérennité qui se posera au terme de cette crise sanitaire ?**

*«Être associé, c'est se retrouver embarqué dans un projet dynamique»*

la question du corps au croisement de la danse et du cirque. Ensuite, j'ai mené de multiples projets. Aujourd'hui, la Métropole de Lyon et la DRAC sont engagés à nos côtés, avec la ville de Saint-Genis-Laval (69), en vue de créer un pôle dédié à toute la filière cirque, de la pratique amateur à la production professionnelle, autour de questions comme l'entraînement permanent, la rencontre, la création. Le projet n'a jamais été aussi avancé. Ce sera très innovant. Il ne verra pas le jour avant 2026, pensé comme un tiers-lieu, en connexion étroite avec son territoire d'accueil. La Métropole s'est déjà engagée sur un investissement de 7 M€ pour la construction de cette Cité des arts du cirque.

**Ce projet sera-t-il labellisé pôle cirque ?**

J'aurais aimé qu'il reçoive un label de CDN ou de CCN car la production y tiendra une place centrale, mais la singularité de son projet, le lien à la formation et sa vocation de passerelle entre les mondes amateurs et professionnels devraient le conduire à devenir un Pôle cirque.

Le CNAC fait tout un travail sur le répertoire depuis quelques années. C'est nouveau. On n'envisage pas le répertoire dans le cirque. Un circassien produit un numéro, il le tourne puis il en change. Il n'envisage pas de le déléguer à d'autres. Ce ne sont pas nos logiques de travail habituelles, c'est très différent du théâtre.

**Quelles sont vos aspirations pour les prochains mois ?**

J'aimerais que nous reprenions nos tournées, bien sûr. J'essaie aussi d'anticiper cet « embouteillage de projets » auquel nous allons être confrontés au moins sur une, peut-être deux saisons. Nous devons organiser le Festival Utopistes en 2021. Il m'est apparu que c'était trop tôt, nous le décalons en 2023.

La situation actuelle nous a menés à répartir les propositions sur l'année, c'est un embryon de saison que nous expérimentons. Cela nous donne une idée des dynamiques que nous devons mettre en œuvre au sein de la future Cité des arts du cirque.

## Tiphaine Raffier

# « Une production en tournée dans les Pyrénées »

COMÉDIENNE, METTEUSE EN SCÈNE, ELLE RÊVE NOTAMMENT DE JOUER DES FORMES TOUT TERRAIN SUR DES TERRITOIRES ENCLAVÉS.

### Quel serait votre projet rêvé ?

Depuis quelques années, je rêve de faire de la danse, de travailler avec des danseurs. Et, dans le prolongement de ce désir, il y a celui d'une comédie musicale. J'aimerais beaucoup porter sur scène un spectacle qui intégrerait les grands thèmes musicaux de Léonard Bernstein, l'univers de Broadway. Il y aura là quelque chose de brillant, mais aussi de la joie.

### Y a-t-il un texte qui vous fascine, vous résiste peut-être, et qui pourrait être pour vous un rêve de mise en scène ?

Oui, ce texte, c'est *Lumière du monde*, d'Halldór Kiljan Laxness. Un immense roman d'apprentissage par cet auteur islandais, prix Nobel de littérature dans les années 1950. Miraculeusement guéri d'une maladie qui l'a tenu alité durant la plus grande partie de son adolescence, Olafur Karason de Jjosavik court l'aventure à travers son pays, l'Islande. C'est un long parcours durant lequel le poète rencontre des personnages drôles et tragiques, souvent aussi misérables que lui. *Lumière du monde* est un texte qui m'accompagne depuis longtemps. J'en suis presque obsédée. Le roman fait plus de 1 000 pages, ce serait donc une production très lourde à mettre en œuvre. Il faudrait pour cela trouver le bon moment, le bon lieu, les soutiens nécessaires...

### Entre comédie musicale et grande saga théâtrale, vos rêves sont-ils uniquement tournés vers de grands plateaux ?

Non. Paradoxalement, j'ai des rêves qui sont aussi à l'opposé de cela. Je rêve par exemple, depuis plusieurs années, d'une production très simple, légère, pour deux ou trois interprètes. Elle serait pensée pour tourner dans les Pyrénées. Nous pourrions la jouer dans les paysages, au fond d'une vallée, au bord d'une rivière.... Mais aussi dans des

cantines, des lieux de vie dans les villages reculés. Les Pyrénées comptent de très belles salles comme celles du Parvis, à Pau, ou le théâtre d'Oloron-Sainte-Marie. Mais il reste des lieux où le théâtre ne peut aller.

### Pour cela, faudrait-il que vous soyez artiste associée à un lieu dans les Pyrénées ?

Pas nécessairement. La compagnie [La Femme coupée en deux, NDLR] devrait être accompagnée pour cela. Ce n'est vraiment qu'un rêve. Rien n'a été amorcé. C'est un rêve de production, un rêve de tournée, celui d'un moment que j'aimerais vivre dans un parcours d'artiste.

PROPOS RECUEILLIS PAR CYRILLE PLANSON

PRINTEMPS  
2021

PIERRE MARTIN



# François Nowak

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU SAMUP



JULIEN PEBREL

PRINTEMPS

2021

*« Un coup de pouce sur les loyers et crédits des artistes »*

**COMMENT TRAVERSEZ-VOUS CETTE PÉRIODE AU SEIN DE VOTRE SYNDICAT ET AVEC VOS ADHÉRENTS ?**

Tout d'abord, je dois dire que nous avons tous été très choqués de savoir que nous sommes considérés comme non-essentiels. Ce sont des mots maladroits. Nous sommes restés en contact permanent avec les artistes adhérents. Je crois avoir réalisé 450 échanges téléphoniques pour faire le point avec des artistes sur leur situation personnelle.

**ÊTES-VOUS CONFRONTÉS À DES SITUATIONS DE GRANDE PRÉCARITÉ ?**

Globalement, je dirais que très peu d'artistes sont en très grande difficulté. Nous étions nombreux à espérer une reprise rapide à l'été 2020. Nous voyons bien, depuis le début de l'année 2021, que tout devient plus dur pour tous les artistes. Pour ceux qui ne peuvent pas jouer, pour ceux qui ont été malades, pour les plus anciens qui ne peuvent se faire vacciner alors qu'ils souffrent de comorbidités. Surtout, nous remarquons que ce sont les crédits et loyers qui pèsent fortement dans les difficultés financières rencontrées par les uns et les autres.

### COMMENT VOS ADHÉRENTS PARVIENNENT-ILS À SURMONTER CETTE PÉRIODE D'ACTIVITÉ RÉDUITE OU IMPOSSIBLE ?

L'assurance chômage de l'annexe 10 joue à plein son rôle d'amortisseur. En moyenne, les artistes bénéficient de 1 250 € d'indemnités chômage mensuelles, autour de 40 à 50 € par jour. Ceux qui s'en sortent le mieux sont ceux qui ont un plus grand éventail d'activités. Les musiciens d'enregistrement travaillent toujours, même si c'est à un rythme moindre. Les musiciens d'orchestre – ils sont entre 1 500 et 1 800 – ont un revenu salarié pour bon nombre d'entre eux, notamment au sein de la fonction publique territoriale. Et puis, ils enseignent souvent.

### QUELLES SONT VOS PRINCIPALES ATTENTES DANS VOS ÉCHANGES AVEC LES SERVICES DE L'ÉTAT ?

Les crédits et loyers pèsent beaucoup, je le répète. C'est pourquoi nous avons demandé au ministère de la Culture un geste pour les artistes. De l'ordre de 2 à 3 mois de loyers pris en charge. Ce serait un coup de pouce essentiel pour aider nombre d'artistes à passer ce cap difficile... De même, nous demandons le report pour une année supplémentaire de la date anniversaire pour les artistes intermittents du spectacle. Nous le savons, c'est possible et cela n'a pas d'incidence sur les comptes de l'Assurance chômage.

### POUVEZ-VOUS NOUS EXPLIQUER POURQUOI ?

Il est maintenant établi que, pour les artistes et techniciens des annexes 8 et 10, ils sont à 90 % à être allocataires depuis au moins 15 ans. La rotation, celle qui induit des variations financières ne s'établit donc que sur 10 % des allocataires. Il s'agit pour moitié environ des nouveaux entrants et de ceux qui quittent ce régime d'indemnisation pour prendre leur retraite. On peut donc prolonger d'un an ce qui nous a été accordé en 2020 sans mettre en péril le système d'indemnisation dans son ensemble. C'est sur cela que nous voulons être entendus, très vite.

### QUELLES AVANCÉES AVEZ-VOUS CONSTATÉES DEPUIS LE DÉBUT DE LA CRISE ?

Nous avons obtenu que les enseignements artistiques dans le cadre de la fonction publique territoriale puissent être maintenus. C'est une bonne chose, même si cela a été refusé aux artistes lyriques dans un premier temps, puis à l'enseignement de la danse. Je reste vigilant, car il ne faudrait pas que l'État revienne sur ces autorisations que nous savons précieuses.

### COMMENT VOYEZ-VOUS LES PROCHAINS MOIS ?

Il faut vraiment que l'activité reprenne, même si cela ne permet aux artistes que de se produire une fois par mois. Les conséquences de cet arrêt ne sont pas qu'économiques. Elles sont aussi artistiques. Si l'on ne perd rien de la qualité de sa pratique individuelle, on perd beaucoup, par contre, de la virtuosité collective. Il est absolument essentiel que le Off d'Avignon puisse avoir lieu, comme les autres festivals, même si cela se déroule avec des jauges réduites, des conditions sanitaires drastiques, beaucoup d'événements en extérieur. Nous avons d'ailleurs fait la proposition de désigner un référent Covid en charge de tous les protocoles sanitaires dans chacune des salles du Off.

### COMMENT ACCOMPAGNEZ-VOUS LES ARTISTES DANS LEURS DEMANDES DE SOUTIEN ?

Tout cela est, selon notre analyse, très variable. La Sacem a proposé assez peu de soutien aux artistes, tout comme la SACD. La Spedidam a débloqué 1 M€ d'aides, les soutiens aux artistes sont reconduits en 2021. Pour l'Adami, je n'ai pas encore d'informations sur ce qui pourra être fait cette année. Il reste que l'approche que nous avons d'Audiens est assez complexe. Nous passons beaucoup de temps auprès des artistes pour les aider à trouver les documents qui leur permettront de constituer leur dossier. Je regrette que le CNM ne propose pas d'aides directes aux artistes. On nous rétorque qu'ils ont accès au chômage partiel. Mais, des échanges que j'ai pu avoir avec 450 artistes, cela ne représente que 5 % d'entre eux.

PROPOS RECUEILLIS PAR **CYRILLE PLANSON**

PRINTEMPS  
2021

# Des auteurs sous tension

LEURS REVENUS ONT ÉTÉ TRÈS AFFECTÉS PAR UNE CRISE DONT ILS CRAIGNENT AUTANT LES EFFETS IMMÉDIATS QU'À LONG TERME.

Parfois, une anecdote en dit plus sur une situation que de longs discours. Celle publiée par Éric Pessan sur les réseaux sociaux est symbolique de l'abandon parfois assez évident des auteurs, maillons oubliés de la chaîne de production du spectacle vivant.

« Allo, Monsieur Pessan, en fait, vous savez, pour notre projet, on va repousser d'un an, et, vous comprenez, les temps sont durs alors ça va être très difficile de partir sur une compensation financière.

- Bon, si vous me garanzissez que l'on travaille ensemble l'an prochain, ça vaut peut-être mieux.

- Justement, c'est que, vous voyez,

cette année on a fait ce que l'on a pu, mais pour l'an prochain on aura le temps de demander plus de subventions, alors on partira sur un auteur de plus grande notoriété. Bon week-end Monsieur Pessan. »

## REVENUS A MINIMA

Elle dit beaucoup de cet angle mort des politiques du spectacle vivant dans lequel se trouvent nombre d'auteurs, parfois oubliés d'une solidarité qui s'est plus facilement manifestée auprès des compagnies. Pour la plupart des auteurs, les revenus sont de deux ordres : les commandes d'écriture

et les droits d'auteur liés aux représentations. Les premières se font plus rares après un an de crise. Quant aux seconds, ils font défaut depuis maintenant un an ou presque. Il reste pour certains, investis dans l'écriture à l'adresse du jeune public, les interventions dans le cadre des programmes d'éducation artistique et culturelle, qui ont souvent été maintenues depuis la rentrée 2020, voire renforcées par certains théâtres. Et d'autres entrées financières, souvent mineures, liées à l'enseignement dans des écoles nationales de théâtre, à l'université, et les droits liés à la vente d'ouvrages. « *J'ai la chance que certains spectacles que j'ai écrits ont tourné en tout début de saison dernière, et deux spectacles jeune public ont pu continuer à tourner dans les classes*, témoigne Magali Mougel. *Mais les droits de représentation ont du plomb dans l'aile du fait que des tournées importantes ont été interrompues et des créations d'après des textes que j'ai écrits sont "au frigo"*. » De son côté, Laura Pelerins, qui est autrice, metteuse en scène, comédienne et traductrice, juge que ses activités d'autrice représentent « environ 60 à 70 % » de ses revenus annuels. Autrice associée à la compagnie Hippolyte 14.3, elle se réjouit que, pour l'essentiel, les ateliers aient pu se poursuivre mais tempère toute forme d'enthousiasme : « *Il s'agit essentiellement de ceux donnés pour le public scolaire et je ne travaille pas en direction de celui-ci.* » Eddy



JULIEN PEBREL

Magali Mougel

Pallaro est, lui, auteur et metteur en scène (compagnie Trois Six Trente). Il s'estime « protégé par le statut d'intermittent, là où les auteurs de théâtre [...] ne vivent que des revenus issus du droit d'auteur. Je suis surtout impacté sur une création que je partageais avec Jean-Baptiste André, sur une commande du festival Concordanse, à Montreuil (93). Les dates de la tournée ont été annulées, reportées... ».

## UNE CRISE « SANITAIRE » PERMANENTE

Actuellement en formation de journalisme, Carine Lacroix dit s'en sortir « très bien. Le plus difficile, pour moi, c'était au printemps dernier. Les ateliers annulés, une tournée de quatre mois pour l'une de mes pièces en Allemagne également... » L'autrice a fait appel au fonds d'urgence de la SACD, dont elle a pu bénéficier à plusieurs reprises. « Je les ai trouvés très réactifs. En dix jours, c'était réglé. » Ensuite, elle a sollicité des aides gouvernementales via le fonds de solidarité national, et calculées à partir de son chiffre d'affaires. « Cela m'a permis de compenser une partie des ateliers. Le calcul s'établit sur votre chiffre d'affaires 2019, qui était pour moi une bonne année sur un plan financier », se félicite-t-elle. Elle insiste sur la diversité des situations et comment les auteurs qui sont également intermittents parviennent à mieux surmonter la situation. « Pour autant, tous les auteurs comme moi connaissent un peu une crise "sanitaire" permanente, avec la même précarité de revenus, les aléas. C'est d'ailleurs ce qui m'a mené vers le journalisme, en activité complémentaire. Je ne veux plus dépendre des commandes, des résidences et des bourses. J'ai envie

## LE POINT SUR LES AIDES D'URGENCE

### → LE FONDS D'URGENCE SOLIDARITÉ SACD

Mis en place le 18 mars, ce dispositif venait en aide, en complément des aides sociales déjà proposées par la SACD, aux auteurs membres de la SACD, les plus en difficulté face à la crise de Covid-19 : à savoir ceux qui ne bénéficiaient d'aucun revenu fixe (ni allocation de retraite ni salaire) et qui ne remplissaient pas les conditions d'éligibilité aux autres fonds d'urgence gérés par la SACD (notamment le fonds d'urgence spectacle vivant). Le montant de l'aide était plafonné à 600 € (1 200 € pour les auteurs bénéficiaires résidant à Paris). Le fonds est resté en suspens en début d'année, il a été réactivé début mars pour couvrir le premier trimestre 2021.

### → LE FONDS D'URGENCE SPECTACLE VIVANT SACD - MINISTÈRE DE LA CULTURE

Géré par la SACD et financé par le ministère de la Culture (DGCA), ce fonds a été prolongé jusqu'au 31 décembre 2020. Il était dédié aux auteurs du spectacle vivant relevant du répertoire de la SACD qui justifiaient de plus de 50 % de leurs revenus au cours de la période 2017-2019 provenant des disciplines du spectacle vivant relevant de la SACD. Ils devaient aussi être en mesure d'établir une baisse de leurs revenus nets tirés de leur activité d'auteur d'au moins 50 % pour les mois aux titres desquels la demande était effectuée.

Le montant de l'aide était égal : soit à 1 500 € pour les auteurs ayant subi une perte mensuelle de revenus au moins égale à 1 500 € par rapport à leurs revenus des années antérieures ; soit au montant de leur perte pour les auteurs ayant subi une perte de revenus inférieure à 1 500 €.

Le Fonds d'urgence spectacle vivant, créé et géré par la SACD et financé par le ministère de la Culture pour les pertes au titre de l'année 2020 est clos. Un nouvel accord a été conclu avec le ministère de la Culture de manière à ce qu'il soit réactivé pour la période allant jusqu'à la fin du mois de mars 2021.

Suite p. 12 →

d'écrire le théâtre que je veux. » Philippe Touzet a pu bénéficier du même fonds. Mais, modère-t-il, « il faut relativiser. Une bonne année, pour un auteur de théâtre, c'est autour de 10 000 € annuels de droits d'auteur, soit moins de 1 000 € par mois pour l'immense majorité des auteurs de théâtre. Il faut quand même savoir que sur plus de 50 000 membres, seuls 2 200 auteurs de la

SACD touchent plus de 10 000 € de droits d'auteurs par an. » Il juge le fonds d'urgence solidarité SACD « trop réduit et réducteur ». Ainsi, poursuit-il : « Comme beaucoup, j'ai touché 600 €, une seule fois, pour 10 000 € de revenus annuels issus du droit d'auteur ». Il connaît dans son entourage des auteurs en difficultés, certains dont l'année de référence était loin d'être la

PRINTEMPS  
2021

meilleure. «N'oublions surtout pas que les auteurs n'ont accès ni au chômage partiel, ni à l'année blanche des intermittents.» S'il se félicite de l'existence de ses aides, notamment au regard des situations rencontrées par les auteurs à l'étranger, il regrette un accompagnement timide de l'État. «J'ai l'impression qu'ils font ce qu'ils peuvent, mais, en même temps, on constate toujours une profonde méconnaissance de la réalité de nos métiers. Et puis, il faut le dire, ce qui a été mis en place a aussi été plombé par des bugs en tous genres. En janvier, nombre d'auteurs attendaient encore ce qui devait leur être versé au titre du mois de novembre. C'est quand même incroyable. On parle pourtant ici de sommes inférieures à 1 000 €.»

### UNE SOLIDARITÉ ENTRE TOUS

Vice-présidente et déléguée générale des écrivains associés du théâtre (EAT), Dominique Paquet craint une crise à plus long terme, avec une reprise lente, des revenus liés aux droits d'auteurs décalés dans le temps et sans doute moindres sur le temps de la reprise. «Même en se basant sur l'hypothèse d'une réouverture des théâtres en juin, on peut tabler sur une crise d'au moins deux ans pour les auteurs de théâtre. Aux EAT, il nous semble que la meilleure façon de les aider serait d'accentuer la politique de commandes d'écriture en leur faveur, par les théâtres et collectivités par exemple.» Dans son billet du mois de février, l'auteur et metteur en scène Michel Simonot, président des EAT considère que «le temps est venu d'une solidarité entre tous les auteurs et autrices. D'une part, parce que, dans les actuels débats sur les droits des



MARIE PIERSON

Eddy Pallaro

«auteurs» (tous ceux qui «touchent des droits d'auteur...), la place des écrivains de théâtre est trop ignorée; d'autre part, parce que notre situation dans la «chaîne de production théâtrale» devient de plus en plus ambiguë, sinon problématique». Il y a selon lui, «urgence», d'autant que la dissolution pro-

grammée des EGEET (États généraux des écrivains et écrivaines de théâtre) s'annonce. Rien ne semble vraiment réglé et la pandémie n'a eu pour conséquence que la dégradation des conditions de travail et de vie des auteurs et autrices.

**CYRILLE PLANSON  
(AVEC TIPHAINE LE ROY)**

## LE POINT SUR LES AIDES D'URGENCE (SUITE)

→ **LE FONDS D'URGENCE EXCEPTIONNELLE SGDL - CNL**  
Doté de plus de 2 M€ était doté par le Centre national du livre (1 M€) et par cinq organismes de gestion collective (1,2 M€) du secteur de l'écrit. Il permettait d'accompagner les auteurs qui ont connu des pertes de revenus jusqu'à 1 500 € par mois. Les dernières demandes ont été examinées en octobre 2020. Il n'a pas été prolongé à ce jour.

→ **LE FONDS DE SOLIDARITÉ POUR LES ENTREPRISES, INDÉPENDANTS, ENTREPRENEURS**  
L'État et les Régions ont mis en place un Fonds de solidarité pour les personnes physiques et morales exerçant une activité économique qui répondent aux critères d'éligibilité, notamment les artistes auteurs, qui pourront bénéficier d'une aide jusqu'à 10 000 € issue de ce fonds de solidarité. Il est créé à destination des entreprises particulièrement touchées par les conséquences économiques, financières et sociales de la propagation de l'épidémie de Covid-19. Le 8 février 2021, il a été annoncé que le fonds de solidarité était prolongé jusqu'au 30 juin 2021. Ceci concerne les activités des secteurs 1 et 2, dont les artistes auteurs.

# L'enseignement artistique, mode d'emploi

L'ESSENTIEL À CONNAÎTRE DU CADRE JURIDIQUE DE L'ACTIVITÉ D'ARTISTE ENSEIGNANT

## SOUS QUEL STATUT ENSEIGNER ?

L'artiste enseignant peut choisir de travailler à son compte et opter pour le statut d'auto-entrepreneur ou créer une EURL, EIRL, etc... Mais dès lors que l'existence d'un lien de subordination est avérée, s'il est soumis aux pouvoirs réglementaire, disciplinaire et de direction d'autrui dans l'exercice de son activité d'enseignement, il aura le statut de salarié et sera lié à l'organisateur des ateliers qu'il dispense par un contrat de travail. Enfin, lorsqu'il est employé par une personne morale de droit public, l'artiste enseignant aura le statut soit de contractuel, soit de fonctionnaire recruté sur concours (assistants territoriaux d'enseignement artistique, professeurs territoriaux d'enseignement artistique et directeurs d'établissement d'enseignement artistique).

## QUEL CONTRAT DE TRAVAIL SIGNER ?

En droit commun, le CDI est la règle et le CDD, l'exception. Pour être valable, le CDD doit avoir été conclu pour l'exécution d'une tâche précise et temporaire et ne pas avoir pour effet ni pour objet de pourvoir durablement un emploi lié à l'activité normale et permanente de l'entreprise (article L.1242-2 du Code du travail). En cas de recours abusif au CDD, le contrat peut être requalifié en CDI. Parmi les cas de recours possibles au CDD figurent les emplois où l'usage exclut le recours au CDI. On parle alors de CDD

d'usage (CDDU). Ce type de contrat est permis pour des emplois par nature temporaire, dans l'un des 15 secteurs d'activité listés à l'article D 1242-1 du Code du travail, dont les spectacles, l'action culturelle, l'audiovisuel, la production cinématographique, l'édition phonographique et pour l'enseignement. Mais le fait d'appartenir à l'un de ces secteurs n'autorise pas le recours aux CDDU pour n'importe quel poste. Ainsi dans le secteur du spectacle vivant, seules « *les fonctions artistiques et techniques liées à la création, la production, l'exploitation et la diffusion d'un spectacle vivant* » sont des fonctions pour lesquelles le CDDU est autorisé par l'accord interbranche étendu du 24 juin 2008. Par conséquent, l'embauche pour des fonctions d'enseignement d'un artiste sous CDDU par un employeur dont l'activité principale est le spectacle vivant n'est pas autorisée, alors qu'elle l'est pour un employeur dont l'activité principale est l'enseignement.

## POUR QUELLE RÉMUNÉRATION ?

La rémunération au cachet pour des activités d'enseignement est exclue. L'artiste enseignant sera rémunéré à l'heure ou au mois. Les taux minorés de cotisations des artistes du spectacle ne peuvent pas s'appliquer aux rémunérations afférentes à l'enseignement. En outre, l'artiste enseignant ne peut pas bénéficier de la déduction forfaitaire spécifique pour frais professionnels accordée aux artistes dramatiques, lyriques, cinématographiques ou chorégraphiques (25%), artistes musiciens, choristes, chefs d'orchestre, régisseurs de théâtres (20%). Son employeur n'aura pas à cotiser sur son salaire à la caisse des Congés Spectacles.

**AGNÈS GARNIER**

(1) Dans le cadre de l'année blanche accordée aux intermittents du spectacle, ce plafond d'heures d'enseignement est porté à 140 heures pour les moins de 50 ans et à 170 heures pour les 50 ans et plus.

## DE QUEL RÉGIME D'ASSURANCE CHÔMAGE RELÈVENT LES HEURES D'ENSEIGNEMENT ?

**Si les heures d'enseignement relèvent en principe du régime général d'assurance chômage, Pôle emploi admet toutefois leur prise en compte au titre des annexes 8 et 10 dans la limite de 70 heures pour les personnes de moins de 50 ans et 120 heures pour les 50 ans et plus. Mais pour être prises en compte dans la recherche des 507 heures nécessaires pour ouvrir des droits à l'ARE, ces heures d'enseignement doivent correspondre à la transmission des compétences de l'artiste au titre de son art et l'enseignement doit être dispensé dans l'un des établissements agréés listés par l'arrêté du 22 juillet 2016 n° ETSD1618115A.**

PRINTEMPS  
2021

# 3 mécènes pour la musique

DANS LE CHAMP DE LA CULTURE, LA MUSIQUE EST, AVEC LE PATRIMOINE, UN AXE D'INTERVENTION PRIVILÉGIÉ DU MÉCÉNAT D'ENTREPRISE ET DES FONDATIONS.

Parmi les très nombreuses interventions des mécènes dans le champ musical, certaines s'adressent directement aux musiciens pour les accompagner, à divers moments de la vie, dans la construction de leur parcours. Tour d'horizon de quelques opportunités qui méritent un coup d'œil.

## Mécénat musical Société générale

Parmi ces différentes interventions dans le monde musical, la Société générale cible l'accompagnement des projets des étudiants souhaitant aider « *les jeunes interprètes classiques ou baroques et les jeunes compositeurs dans une période d'incertitudes et de fortes contraintes économiques* ». Ainsi, au cours des dernières années, la banque a pu « *soutenir l'achat d'un saxophone ténor, d'une guitare romantique ou de matériel de post-production, faciliter la rencontre et la tournée commune de deux jeunes ensembles, l'un basé à Paris, l'autre à Stuttgart, contribuer aux frais d'une participation à un concours international* ». Une cinquantaine de projets sont soutenus chaque année. Tous les étudiants des conservatoires nationaux supérieurs de musique et de danse (CNSMD) de Paris et de Lyon, peuvent soumettre leurs projets à la condition expresse qu'ils soient élèves de deuxième et de troisième cycle. Les lauréats sont désignés par une commission composée de représentants des conservatoires et du mécénat musical.

## Fondation Banque populaire

Une bourse permet aux lauréats de « *continuer à apprendre auprès des grands maîtres, de tenter de nouvelles expériences musicales, de participer à des auditions prestigieuses, d'enregistrer un premier disque ou de se produire en concert* ». La Fondation accompagne ses lauréats pour qu'ils se produisent dans des festivals, dans des concerts.

Elle favorise les rencontres entre les générations de musiciens, notamment lors du festival Les Musicales de Bagatelle qu'elle organise. La Fondation accompagne uniquement les projets de personnes physiques. Son soutien ne s'adresse pas aux personnes morales. Les conditions d'âge sont strictes : il faut être âgé de moins de 27 ans pour les instrumentistes, moins de 28 ans en moyenne pour les ensembles de musique de chambre (duo, trio ou quatuor), moins de 40 ans pour les compositeurs. Il faut aussi justifier du diplôme du second cycle supérieur des Cnsmd et/ou avoir été lauréat finaliste d'un grand concours international.

## Fondation Orange

Chaque année, la fondation lance un appel à projets pour la musique vocale. Elle accompagne l'insertion professionnelle des jeunes artistes et de jeunes groupes musicaux professionnels (ensembles vocaux, chœurs/orchestres), ainsi que des académies pour jeunes chanteurs. Tous les répertoires sont concernés. Les projets sont personnels ou collectifs, pourvu qu'ils impliquent des artistes professionnels. Il n'ont pas de caractère événementiel, s'inscrivent dans la durée et ont une capacité de rayonnement à l'échelle nationale et internationale. Ils incluent la diffusion d'un minimum de cinq concerts. Le montant du soutien doit demeurer inférieur à 25% du budget global. **CYRILLE PLANSON**

**EN SAVOIR PLUS :** Sur son site, la Fondation de France présente toutes les fondations qu'elle abrite en son sein ou celles avec lesquelles elle a établi des partenariats. À découvrir sur [fondationdefrance.org/fr/musique](http://fondationdefrance.org/fr/musique). Par ailleurs, le Crédit mutuel, qui est un mécène très important du paysage musical, concentre ses interventions sur la diffusion (festivals, événements) et non sur un soutien direct aux artistes.

# La présence corporelle au plateau

APPRENDRE À SE MOUVOIR,  
UN PASSAGE OBLIGÉ.

C'est un axe fondamental du travail au plateau, et un domaine où, bien souvent, la formation initiale peut être défailante, ou pas assez approfondie. Il s'agit pour le comédien ou la comédienne d'acquérir une maîtrise corporelle et de développer une pratique du corps en lien avec son jeu d'acteur. L'enseignement implique donc « un travail sur l'entraînement corporel et vocal, la pratique des fondamentaux du langage du corps ainsi qu'une recherche sur la dramaturgie du corps (à partir de textes classiques et contemporains) », ainsi que le décrit l'une des intervenantes dans ce champ, Anna Rodriguez. Ou comment investir physiquement un rôle. Cette recherche fait souvent appel aux méthodes du théâtre physique telles qu'elles ont été définies par Meyerhold, Grotowski, Kantor et d'autres. Quelques opérateurs proposent des stages pour progresser dans ce domaine.

## ANNA RODRIGUEZ

Danseuse et chorégraphe, Anna Rodriguez a conçu l'atelier « La danse de l'acteur » voici une vingtaine d'années. Depuis 2011, elle mène l'atelier en collaboration avec le comédien et musicien Nicolas Mège. D'autres artistes sont aussi intervenus. L'atelier s'adresse à tout artiste-interprète (comédiens, danseurs, circassiens...) intéressé par la théâtralisation du mouvement dansé. Pour cela, Anna Rodriguez propose de « travailler la qualité interprétative de chacun à travers des états de corps dit "engagés". Nous véhiculons des outils chorégraphiques permettant à l'interprète d'acquérir une présence plus libre et intense sur un plateau. On y aborde des textes d'auteurs contemporains pour développer une relation avec la présence, la façon de bouger et de parler ». L'atelier « La danse de l'acteur » a été organisé dans des structures telles que le Théâtre de la Commune à Aubervilliers, le T2G à Gennevilliers, le CDN de Poitiers ou Mains d'Œuvres à Saint-Ouen...  
[anna-rodriguez.com](http://anna-rodriguez.com)



ERIC DEGUIN

Sur le plateau du conservatoire de Nantes, lors d'un échauffement

## POINT FIXE

L'école de théâtre Point Fixe, à Paris, a été à l'origine de ce stage « confiance corporelle et présence scénique » qui entend « réveiller une forme de fluidité physique et s'inviter à exister plus librement sur scène ». Il s'agit alors de travailler sur « ce qui donne de l'énergie, les sensations, les émotions, les pensées, les sentiments et les mettre au service d'un jeu plus organique, plus vrai et d'une vie en conscience ». Au terme de ce processus, le groupe aborde la question de la parole incarnée, celle de « l'acteur vivant ».

[ecole-pointfixe.com](http://ecole-pointfixe.com)

## ZÉRO THÉÂTRE

La formation portée par Benoît Théberge entend permettre aux stagiaires d'acquérir « une technique du mouvement adaptée au processus du jeu d'acteur, de développer ses ressources corporelles et mentales par la maîtrise des éléments fondamentaux du langage du corps et de mettre en œuvre une approche physique du jeu d'acteur à partir de texte classique et contemporain ». D'une durée de 120 heures, elle aborde la préparation physique et vocale (collectif), la dramaturgie du corps (collectif et individuel), la scénographie et le jeu (collectif et individuel), puis l'interprétation des textes (classiques et contemporain).

[www.zerotheatre.com](http://www.zerotheatre.com)

CYRILLE PLANSON

PRINTEMPS  
2021

## Artistes intermittents - Cotisations et contributions sociales

	BASE	PART SALARIALE	PART PATRONALE	TOTAL
<b>À VERSER À L'URSSAF</b>				
CSG déductible <sup>1</sup> a)	Base CSG <sup>2</sup>	6,80	-	6,80
CSG non déductible et CRDS <sup>1</sup> a)	Base CSG <sup>2</sup>	2,90	-	2,90
Assurance maladie <sup>1</sup> b)	totalité après abattement	- <sup>3</sup> a)	4,90+4,20 <sup>3</sup> b)	4,90+4,20
Contribution solidarité autonomie	totalité après abattement	-	0,30	0,30
Assurance vieillesse plafonnée	tranche A après ab.	4,83	5,99	10,82
Assurance vieillesse déplafonnée	totalité après abattement	0,28	1,33	1,61
Allocations familiales	totalité après abattement	-	2,42+1,26 <sup>11</sup>	2,42+1,26 <sup>11</sup>
Accident du travail	totalité après abattement	-	variable <sup>12</sup>	variable
Aide au logement FNAL (< 50 salariés)	tranche A après ab.	-	0,07 x 1,115	0,07 x 1,115 <sup>10</sup>
Aide au logement FNAL (≥ 50 salariés)	totalité après abattement	-	0,35 x 1,115	0,35 x 1,115 <sup>4</sup> <sup>10</sup>
Versement transport (≥ 11 salariés)	totalité après abattement	-	variable <sup>5</sup> <sup>10</sup>	
Forfait social (≥ 11 salariés)	cot. prévoyance patronale	-	8,00	8,00
Contribution au dialogue social	totalité après abattement	-	0,016	0,016
<b>À VERSER À PÔLE EMPLOI SERVICES / CENTRE DE RECOUVREMENT CINÉMA SPECTACLE</b>				
Chômage	tranches AB non abattues	2,40	9,05 <sup>6</sup>	11,45
Fonds garantie des salaires AGS	tranches AB non abattues	-	0,15	0,15
<b>À VERSER À AUDIENS</b>				
Retraite complémentaire AGIRC-ARRCO <sup>7</sup>	tr. 1U	4,44	4,45	8,89
Retraite complémentaire AGIRC-ARRCO <sup>7</sup>	tr. 2U	10,79	10,80	21,59
Prévoyance santé non cadres	tranche A après ab.	-	0,67	0,67
Contribution d'équilibre général CEG	tr. 1U annuelle	0,86	1,29	2,15
Contribution d'équilibre général CEG	tr. 2U annuelle	1,08	1,62	2,70
Contribution d'équilibre technique CET <sup>13</sup>	tr. 1U + tr. 2U annuelles	0,14	0,21	0,35
Congés Spectacles	totalité avant abattement	-	15,40	15,40
<b>À VERSER À L'AFDAS</b>				
Formation continue	totalité après abattement	-	2,10 <sup>8</sup>	2,10
<b>À VERSER AU CMB</b>				
Médecine du travail	tr. 1U annuelle + tr.2 annuelle après ab. (non cadres) tr. 1U + tr. 2U après ab. (cadres)	-	0,32 <sup>9</sup>	0,32

- <sup>1</sup> Pour les salariés non domiciliés fiscalement en France.  
a) CSG et CRDS non dues. Une retenue à la source de 15% est due (50% pour personne établie dans un État ou territoire non coopératif). b) Part salariale de 3,85%.
- <sup>2</sup> Base CSG: 98,25% du salaire brut total avant abattement + 100% cotisation prévoyance patronale. Le montant de la rémunération auquel s'applique la réduction de 1,75% est limité à 4 fois le plafond de Sécurité sociale.
- <sup>3</sup> a) En Alsace-Moselle, une cotisation supplémentaire de 1,05% est due par les artistes. b) Ce taux est de 4,90% pour les employeurs éligibles à la réduction générale (ex-réduction Fillon), au titre des salariés dont la rémunération n'excède pas 2,5 fois le montant du smic annuel.
- <sup>4</sup> Le franchissement à la hausse du seuil d'effectif ne sera pris en compte que lorsque ce seuil aura été atteint ou dépassé pendant 5 années civiles consécutives.
- <sup>5</sup> Entreprises d'au moins 11 salariés en Île-de-France et dans certaines agglomérations de plus de 10 000 habitants. Dispense totale pendant trois ans puis dégressif les trois années suivant le passage à 11 salariés.

- <sup>6</sup> La majoration + 0,5% pour CDD d'usage d'une durée inférieure ou égale à 3 mois, supprimée au 1<sup>er</sup> avril 2019, est rétablie le 1<sup>er</sup> janvier 2020.
- <sup>7</sup> Les taux de retraite complémentaire varient selon le secteur d'activité et selon la convention collective applicable. Les taux indiqués correspondent au taux minimum du spectacle vivant.
- <sup>8</sup> TVA à 20% en sus appelée sur le bordereau de cotisation, pour toutes les entreprises assujetties ou non assujetties. +50 € HT par entité (accord interbranche intermittents du spectacle du 25/09/14 étendu par arrêté, JO du 24/03/15).
- <sup>9</sup> TVA en sus appelée sur le bordereau de cotisation. Appel de cotisation par Audiens. Cotisation minimale 40 € par entreprise.
- <sup>10</sup> Les bases des contributions FNAL et versement transport sont majorées de 11,5% depuis le 01/01/13 (*Jurisprudence* 158, p. 15).
- <sup>11</sup> Au 1<sup>er</sup> avril 2016, taux à 2,42% pour les artistes dont la rémunération est ≤ à 3,5 smic ou (2,42+1,26) dans les autres cas.
- <sup>12</sup> Le taux de 1,19% est abandonné, au profit du taux «cas général» de chaque société, abattu de 30%.
- <sup>13</sup> Due si salaire > T1U annuelle.

## SMIC (Métropole et Dom) et minimum garanti

- Taux horaire brut ..... **10,25 €**
- Salaire mensuel brut (151,67 h) ..... **1 554,58 €**
- Minimum garanti ..... **3,65 €**

## Plafonds Sécurité sociale

- Année ..... **41 136 €**
- Trimestre ..... **10 284 €**
- Mois ..... **3 428 €**
- Quinzaine ..... **1 714 €**
- Semaine ..... **791 €**
- Journée ..... **189 €**
- Heure ..... **26 €**

Artistes : périodes d'engagement continu inférieures à 5 jours : plafond de 312 € par jour (12 fois le plafond horaire) pour le calcul des cotisations plafonnées Urssaf (vieillesse et FNAL).

## Tranches au mois

- Tr A ou T1 U ..... **jusqu'à 3 428 €**
- Tr AB ..... **de 3 428 à 13 712 €**
- T2 U ..... **de 3 428 à 27 424 €**

## Barème kilométrique

PUISSANCE FISCALE	D ≤ 5 000 KM PAR AN	DE 5 001 À 20 000 KM PAR AN	> 20 000 KM PAR AN
<b>VOITURES</b>			
≤ 3 CV	d x 0,456	915 + (d x 0,273)	d x 0,318
4 CV	d x 0,523	1 147 + (d x 0,294)	d x 0,352
5 CV	d x 0,548	1 200 + (d x 0,308)	d x 0,368
6 CV	d x 0,574	1 256 + (d x 0,323)	d x 0,386
7 CV et +	d x 0,601	1 301 + (d x 0,34)	d x 0,405

PUISSANCE FISCALE	D ≤ 2 000 KM PAR AN	DE 2 001 À 5 000 KM PAR AN	> 5 000 KM PAR AN
<b>VÉLOMOTEURS ET SCOOTERS</b>			
> 50 CC	d x 0,272	416 + (d x 0,064)	d x 0,147

PUISSANCE FISCALE	D ≤ 3 000 KM PAR AN	DE 3 001 À 6 000 KM PAR AN	> 6 000 KM PAR AN
<b>MOTOS</b>			
1 ou 2 CV	d x 0,341	768 + (d x 0,085)	d x 0,213
3, 4, 5 CV	d x 0,404	999 + (d x 0,071)	d x 0,237
+ de 5 CV	d x 0,523	1 365 + (d x 0,068)	d x 0,295

d = distance parcourue à titre professionnel.

Arrêté du 15 février 2021 (JO du 19).

Pour les véhicules électriques, le montant des frais de déplacement calculés en application du barème est majoré de 20%.

## Déduction forfaitaire spécifique pour frais professionnels

- Artistes dramatiques, lyriques, cinématographiques ou chorégraphiques ..... **25%**
- Artistes musiciens, choristes, chefs d'orchestre, régisseurs de théâtre ..... **20%**

## Défraiements

### LIMITE D'EXONÉRATION URSSAF

- Indemnité repas au restaurant ..... **19,10 €**
- Indemnité repas sur lieu de travail ..... **6,70 €**
- Indem. repas hors locaux entreprise ..... **9,40 €**
- Indemnité de grand déplacement (logement et petit-déjeuner) :

- Paris, Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne, 3 premiers mois ..... **68,50 €**
- Autres départements (sauf Dom) ..... **50,80 €**

### CONVENTION COLLECTIVE DES ENTREPRISES ARTISTIQUES ET CULTURELLES

- 1 nuit, chambre, petit-déjeuner ..... **67,40 €**
- 2 repas (18,80 x 2) ..... **37,60 €**
- Soit, par jour ..... **105 €**
- Petit-déjeuner seul (hors nuitée) ..... **6,60 €**
- Panier ..... **10,15 €**

Accord sur les salaires du 31 janvier 2019 étendu par arrêté du 18/12/2020 (JO du 25/12/2020).

### CONVENTION COLLECTIVE DES ENTREPRISES DU SECTEUR PRIVÉ DU SPECTACLE VIVANT

- 1 nuit, chambre, petit-déjeuner ..... **60,00 €**
- 2 repas (16,00 x 2) ..... **32,00 €**
- Soit, par jour ..... **92,00 €**
- Feux techniciens par représentation ..... **18,50 €**
- Feux régisseurs par représentation ..... **25,00 €**
- Indemnité de restauration ..... **14,50 €**

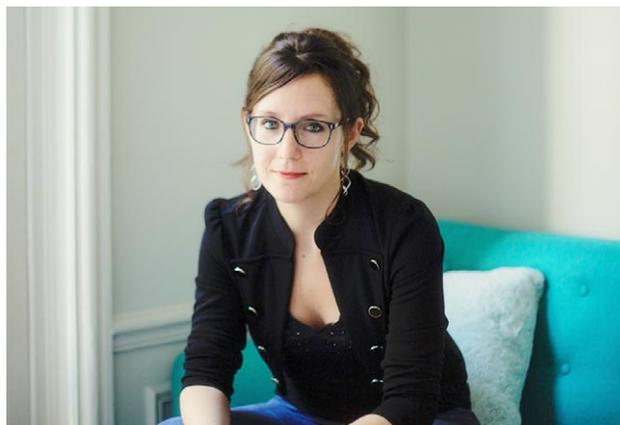
Avenant sur les salaires du 3 octobre 2019 étendu par arrêté du 25 mai 2020 (JO du 3 juin).

## Contacts utiles

- Afdas siège social : 01 44 78 39 39 – [www.afdas.com](http://www.afdas.com)
- Audiens : 0173 173 000 – [www.audiens.org](http://www.audiens.org)
- Centre national cinéma-spectacle : 3995 puis \*99
- Congés Spectacles : 01 73 17 39 32  
[www.conges-spectacles.com](http://www.conges-spectacles.com)
- CMB : 01 42 60 06 77 – [www.cmb-sante.fr](http://www.cmb-sante.fr)
- FNAS : 01 44 24 72 72 – [www.fnas.info](http://www.fnas.info)
- GUSO : 0 805 41 40 41 – [www.guso.fr](http://www.guso.fr)
- Pôle emploi : 3949 – [www.pole-emploi.fr](http://www.pole-emploi.fr)

## **Éloïse Wagner**

Avocate en droit d'auteur  
et droit des artistes  
au barreau de Paris



JULIEN PÉRELL

### UN ARTISTE-INTERPRÈTE PEUT-IL ÊTRE RÉMUNÉRÉ COMME AUTO-ENTREPRENEUR? SI OUI, QUELLES SONT LES CONDITIONS? PEUT-IL FACTURER DE LA TVA POUR RÉCUPÉRER LA TVA SUR SES ACHATS?

Un artiste-interprète ne peut pas exercer son activité d'artiste-interprète en micro-entreprise. C'est notamment incompatible avec l'intermittence du spectacle. En effet, d'un point de vue légal, on considère par défaut qu'un artiste est un salarié. Cette présomption est prévue par l'article L. 7121-3 du Code du travail : « *Tout contrat par lequel une personne s'assure, moyennant rémunération, le concours d'un artiste du spectacle en vue de sa production, est présumé être un contrat de travail dès lors que cet artiste n'exerce pas l'activité qui fait l'objet de ce contrat dans des conditions impliquant son inscription au registre du commerce.* »

Cette présomption s'applique dans tous les cas, sauf dans l'hypothèse où l'artiste est enregistré au registre du commerce et des sociétés. Autrement dit, si l'artiste est entrepreneur, alors il ne bénéficie plus de cette présomption de salariat. Et il ne peut donc plus bénéficier de l'intermittence.

En effet, il faut se rappeler qu'un micro-entrepreneur est précisément un entrepreneur. La spécificité est qu'il bénéficie de règles sociales et fiscales simplifiées. En revanche, un artiste peut créer sa micro-entreprise pour exercer d'autres activités en parallèle, telles que des interventions en conférences, de la vente d'instruments, etc. L'essentiel est que l'auto-entreprise ne soit pas utilisée pour facturer ses prestations d'artiste-interprète.

Par défaut, un micro-entrepreneur ne facture pas la TVA et ne peut pas non plus la récupérer tant

que le chiffre d'affaires reste sous les plafonds de l'auto-entreprise et sous les plafonds de la franchise en base de TVA. C'est automatique. Ce régime fiscal s'applique à toutes les entreprises dont le chiffre d'affaires de l'année précédente ne dépasse pas les seuils fixés.

Toutefois, ce n'est pas obligatoire. En effet, il est possible d'opter de sa propre initiative pour la facturation de la TVA : il s'agit du régime réel (« simplifié » ou « normal ») d'imposition à la TVA. Ce choix peut être fait en début d'activité ou en cours d'activité.

Comment savoir s'il est opportun d'opter pour l'application de la TVA? Cela peut être intéressant pour le micro-entrepreneur si dans le cadre de son activité, il doit exposer de nombreuses dépenses soumises à TVA, notamment par exemple pour de l'achat de matériel. Il y a alors compensation entre la TVA facturée à ses clients et la TVA versée à des fournisseurs. À l'inverse, s'il n'effectue que peu d'achats professionnels, alors il peut être avantageux pour lui de ne pas à avoir à facturer la TVA à ses clients. Cela est tout particulièrement valable si la majorité de la clientèle du micro-entrepreneur est constituée de particuliers, puisqu'ils ne peuvent pas récupérer la TVA.

Enfin, il faut garder en tête que le chiffre d'affaires vient modifier les allocations versées. Il faut donc le déclarer et y être vigilant.

PRINTEMPS  
2021

# Babette Masson

COMÉDIENNE, METTEUSE EN SCÈNE,  
COLLECTIF LABEL BRUT

## Pourquoi le théâtre ?

J'ai longtemps hésité entre la danse et le théâtre. Mais on peut prendre sa retraite beaucoup, beaucoup, beaucoup plus tard au théâtre....

## Depuis quand ?

Depuis l'âge de 15 ans.

## Quel est le principal trait de votre caractère ?

La niaque, la résistance aux virus et aux cons.

## Quels sont les professionnels (programmateurs ou artistes) qui vous ont profondément marquée ?

Peter Brook, Pina Bausch, TG-Stan, Ostermeier, Alice Laloy, le groupe Berlin, Antoine Defoort, Kantor ; il y a longtemps Ariane Mnouchkine et le Grand Magic Circus...

## Quelle est la qualité que vous préférez chez un artiste ?

Sa capacité à douter et à foncer quand même.

## Les metteurs en scène qui, pour vous, sont inspirants ?

Ce ne sont pas les metteurs en scène qui m'inspirent mais certains spectacles.

## Les artistes contemporains que vous admirez le plus (hors du champ du théâtre) ?

Gaston Lagaffe.

## Votre meilleur souvenir sur l'un de vos spectacles ?

Il y en a tellement... Quand pour la 500<sup>e</sup> d'*Ubu*, au salut, tout le public a envoyé des poireaux sur la scène.

## Votre pire souvenir ?

À Meaux, quand après avoir branché une machine à fumée avant le spectacle, le transformateur



JULIEN PEBREI / M.V.O.P.

du quartier a sauté. Nous n'avons pas pu jouer et avons reçu le public à la torche!

## Le texte de théâtre ou la musique que vous emporteriez sur une île déserte ?

Puisque sur une île et seule au monde, tout Callas pour pouvoir chanter à tue-tête.

## Les salles de spectacles que vous aimez fréquenter ?

Toutes si le spectacle est bon.

## Les festivals ?

Comme programmatrice ceux où on s'étripe et comme artiste ceux où on admire mes spectacles.

## Ce qui vous agace le plus dans le milieu professionnel du spectacle ?

Le silence quand les programmateurs n'ont pas aimé un spectacle. Cela fait partie de leur métier de parler avec les artistes. Le silence peut être ressenti comme du mépris.

## Vos projets pour les mois à venir ?

Le collectif Label Brut s'installe avec bonheur dans un nouveau lieu à Houssay commune rurale de la Mayenne. Et nous créons un nouveau spectacle *Casse-Cash* avec les 3 codirecteurs sur scène (Harry Holtzman, Laurent Fraunig et moi-même) et avec Valérian Guillaume pour auteur.

## Votre rêve professionnel le plus fou ?

Créer un ministère de la Culture!

PRINTEMPS

2021

# Aides aux projets artistiques

## L'ARTISTE AU CENTRE

une nouvelle politique d'accompagnement et de soutien aux artistes

Société de services aux artistes-interprètes : gestion des droits, défense des intérêts, aides financières aux projets et accompagnement de carrière.

[adami.fr](http://adami.fr)



la force des artistes